

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.19/18

Quel est le coût des études pour la déchèterie ?

M. Pierre Chételat, PLR

Le Conseil communal de Delémont est convaincu de la nécessité et de l'urgence de mettre en place une déchèterie. Les nombreux problèmes constatés régulièrement sur le terrain, liés au non-respect du programme et des principes d'élimination des déchets, posent des problèmes insolubles à ce jour. Les écopoints et les places collectrices pour les sacs taxés et le papier de certaines rues sont de plus en plus utilisés pour des dépôts de tous genres à n'importe quel moment de la semaine. Des encombrants, du fer, du sagex, des sacs divers non taxés et autres déchets de tous genres, y compris par des personnes qui n'habitent pas Delémont, s'amoncellent ainsi régulièrement à certains endroits. Le travail de la Voirie est devenu insupportable et les informations diffusées régulièrement par différents canaux ne changent rien à cette situation. Le Conseil communal constate par ailleurs une forte augmentation des incivilités dans ce domaine qui se traduisent notamment par une croissance du phénomène du littering (déchets déposés et lancés partout, y compris dans des lieux équipés de poubelles).

Une réorganisation complète de la gestion des déchets, avec une véritable stratégie d'information et de communication, est donc indispensable. Elle est à l'agenda depuis plusieurs années mais le manque de ressources humaines du Service UETP et l'attente de la finalisation du dossier de déchèterie régionale par le SEOD n'ont pas permis d'engager le processus de réorganisation des déchets qui passe par 3 projets concrets : une nouvelle déchèterie avec des adaptations des écopoints existants ou de nouveaux écopoints ; la mise en place de conteneurs semi-enterrés ; l'abandon de la place du compost des Prés-Roses lié au projet Biogaz de Courtemelon.

Concernant le projet de déchèterie conduit par le SEOD, les coûts des études menées jusqu'à présent s'élèvent à Fr. 66'959.-, qui ont été totalement pris en charge par le SEOD. Ce montant ne prend pas en compte les études payées par VADEC de 2008 à 2014 dans le cadre du premier groupe de travail "Gestion des déchets et développement durable" puis du COPIL pour la mise en œuvre des déchèteries régionales. Au sujet de l'engagement du Conseil communal dans ce dossier, la Municipalité s'est fortement impliquée depuis 2009 puisque l'ancienne conseillère communale UETP a présidé le Comité durant deux législatures. Depuis début 2018, les études se poursuivent par un groupe de travail ad hoc, visant à préserver la volonté d'une gestion durable intercommunale des déchets, sous la responsabilité du SEOD qui en assume tous les frais. La Municipalité de Delémont est représentée dans le groupe de travail par le conseiller communal UETP.

Pour la suite du projet de déchèterie, une feuille de route a été retenue afin d'étudier une solution globale, à moyen-long terme, pour une gestion durable de tous les déchets du district de Delémont, tout en permettant, à court terme, la mise en place d'une déchèterie intercommunale à laquelle pourraient adhérer, dans un premier temps, les communes qui ont un urgent besoin. Cette feuille de route comprend différentes variantes qui seront étudiées afin d'évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement, en fonction du système retenu et des évolutions futures en cas d'adhésion progressif des communes qui ne seraient pas intéressées à court terme.

Le groupe de travail a naturellement décidé, début 2018, d'intégrer tous les équipements existants pour mener son analyse, en l'occurrence les systèmes de toutes les communes, qu'ils soient publics ou privés. Dans ce sens, la déchèterie privée de Develier est bien intégrée aux études en cours afin d'évaluer la prise en compte de cette infrastructure qui pourrait jouer un rôle dans le cadre du futur concept de gestion durable des déchets à l'échelle intercommunale. Le Conseil communal in corpore, accompagné d'une délégation du Service UETP et de la Voirie, a eu l'occasion de visiter la déchèterie de Develier le 21 janvier 2019. Cette infrastructure sera donc prise en considération dans toutes les variantes étudiées, en menant une réflexion approfondie sur les frais de fonctionnement qui découleraient d'un éventuel partenariat.

Concernant la gouvernance du SEOD, le Comité s'est constitué dès début 2018 avec un Bureau, un vice-président et plusieurs groupes de travail dont un sur la conduite opérationnelle du syndicat. Les résultats de cette réflexion sont attendus avant de désigner formellement un-e président-e. Dans l'intervalle, Yves-Alain Fleury a été désigné en qualité de président ad interim.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger